
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 mars 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 27 mars 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 15.01 :

M. François William Croteau, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil informe les élus qu'ils recevront par courriel, *L'Aperçu 2016* des activités et réalisations du Bureau de la présidence du conseil. Il remercie l'ensemble des élus pour leur implication, suggestion et participation au cours de la dernière année dans divers projets et événements, que furent le démarrage de la Caravane de la démocratie, les accueils des jeunes en persévérance scolaire des commissions scolaires, les nombreux vernissages, expositions et visites guidées, les simulations de conseil de Ville ou encore la réalisation de capsules vidéo pour promouvoir la démocratie. Le président indique que pour réduire l'impression de document, la version numérique a été privilégiée pour les élus et pour les élus qui le souhaitent, il mentionne qu'une version papier est disponible au Bureau de la présidence du conseil.

Le président du conseil informe les élus que le Bureau de la présidence du conseil, en collaboration avec le Poète de la Cité, le Conseil des arts de Montréal, la Direction des Bibliothèques du Service de la culture et la Commission scolaire de Montréal présente, pour une 3^e année consécutive, un concours de poésie destiné aux élèves de 4^e et 5^e secondaires d'écoles publiques. En effet, plus de 375 jeunes ont participé cette année. Le thème 2017 est inspiré des festivités, soit *Célébrons Montréal 375 ans d'histoire*. Cette exposition marquait la dernière étape de cette initiative par la présentation des douze meilleurs poèmes à l'hôtel de ville.

Lors de ce vernissage, un recueil de poésie jeunesse a été lancé regroupant 36 textes des jeunes des trois dernières éditions. Pour souligner la Journée mondiale de la poésie, le 21 mars dernier, le président accueille aujourd'hui la lauréate de cette 3^e édition pour la lecture de son poème, Mme Charlotte Fournier. Le président indique qu'elle est accompagnée, dans les tribunes, par M. Guillaume Fournier, père de Charlotte, Mme Sylvie Durocher, directrice du 4^e et 5^e secondaire de l'école Joseph-François-Perrault, M. Jean-François Tremblay, conseiller pédagogique, Mme Marie-France Genest, conseillère ressources documentaires au Service de la culture, Direction des bibliothèques, Mme Nadine Leduc, directrice de l'école Marguerite-De Lajemmerais, Mme Sandra Michel, directrice adjointe de l'école Joseph-François-Perrault et M. Oliver Barrette, chef de division, Service de la culture, Direction des bibliothèques. Le président du conseil, invite Mme Charlotte Fournier, étudiante de 4^e secondaire de l'école Joseph-François-Perrault, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à débiter la lecture de son poème intitulé « Trois-cent-soixante-quinze ». Le maire, M. Denis Coderre, félicite Mme Fournier pour sa prestation sous les applaudissements des membres du conseil.

Au chapitre des prix et distinctions, le président du conseil souligne que le maire de Montréal a été désigné Grand Marshal de la 194^e parade de la Saint-Patrick. Également, il indique que l'on peut voir, en portrait, le conseiller Sterling Downey dans une exposition au Musée McCord intitulée « Portrait de visionnaires montréalais – hommage à William Notman ». En effet, M. Downey a été sélectionné pour sa grande implication auprès des jeunes et dans le milieu des graffiteurs. Le président mentionne que le conseiller Alan DeSousa a, quant à lui, été le lauréat du Prix du défenseur ou bienfaiteur de l'architecture 2017 de l'Institut royal d'architecture du Canada, pour son importante contribution au développement durable et au design exemplaire à Montréal. Il souligne également que le conseiller Harout Chitilian a été reconnu Officier du Régiment de Maisonneuve parce qu'il a contribué au rayonnement du Régiment et il rappelle que l'an dernier ce fut le maire de Montréal qui a été reconnu Grand Officier du Régiment. Le président cède la parole au conseiller Chitilian. Ce dernier souligne que le président du conseil a lui aussi été honoré lors de cette soirée exceptionnelle par le Régiment de Maisonneuve, Régiment attitré à la Ville de Montréal et Régiment francophone au sein de l'Armée canadienne.

Le président du conseil informe les membres qu'exceptionnellement la diffusion de la séance du conseil de Ville pour les citoyens se fera au rez-de-chaussée (salle de presse et espace central près du BAM en soirée).

Le président du conseil signale les événements suivants : le 11 avril 2017 « Journée mondiale de la maladie de Parkinson »; le 22 avril 2017 « Journée mondiale de la Terre »; le 23 avril 2017 « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ».

Pour terminer, il souligne les anniversaires de naissance du mois de mars des conseillers et conseillères Manon Gauthier, Mary Deros, Jean-Marc Gibeau, Michel Bissonnet.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Assemblée publique de toutes les rencontres de la Commission de la sécurité publique (CSP) souhaitée pour plus de transparence / Représentations auprès du gouvernement du Québec afin de s'assurer que la CSP conserve ses pouvoirs actuels
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Incohérence entre la position qui consiste à appuyer le projet de loi 121, article 6 qui abroge les articles 116, 117 et 122 de la Charte définissant les pouvoirs de la CSP et être d'accord avec le ministre Coiteux disant qu'il doit y avoir plus de transparence / Date de la prochaine séance publique de la CSP
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre	Question posée au nom de Mme Paulette Duguay, présidente de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba – Prendre la relève et faire des représentations auprès de la ministre du Patrimoine canadien, Mme Mélanie Joly, afin de faire avancer le dossier de l'exonération de Louis-Riel à l'occasion du 150 ^e anniversaire du Canada

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Avenir du territoire de Pierrefonds Ouest – questionnement sur le processus de consultation / Respect, par la Ville, des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) advenant que cette dernière ne soit pas en faveur d'un développement immobilier
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Participation de la Ville afin de préserver la pérennité des Forges de Montréal / Investissements souhaités pour l'entretien de l'ancienne station de pompage Riverside dans le cadre du 375 ^e anniversaire de Montréal
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Motifs du refus par l'Administration d'appuyer le projet de construction de la dalle-parc Turcot / Mesures pour favoriser les piétons et les cyclistes et implantation des infrastructures adéquates dans tous les nouveaux projets à Montréal

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de reconnaître les 3 derniers intervenants, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Abolition du processus référendaire et mécanismes qui seront mis en place pour plus de démocratie participative / Abolition du droit de référendum rendrait caduque la possibilité de référer des projets immobiliers à l'OCPM
M. Steve Shanahan	M. Denis Coderre	Légalisation du cannabis au Canada – orientations de Montréal à cet égard / Utilisation et usage du cannabis dans les parcs et endroits publics – anticipation des actions à prendre
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre	Question tirée d'un sondage ad hoc sur site de Radio-Canada en date du 24 mars 2017 : Pensez-vous que la Ville de Montréal devrait investir de l'argent pour favoriser le retour des Expos ou une autre équipe de baseball professionnel à Montréal ? / Montréal est-elle prête à investir des fonds publics ?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 52.

La leader de la troisième opposition, Mme Justine McIntyre, soulève une question de privilège afin de donner suite à la réponse donnée par le conseiller Russell Copeman lors de la période de questions des membres du conseil. M. Copeman évoquait, dans sa réponse, que Vrai Changement pour Montréal manquait de propositions en ce qui a trait au projet Pierrefonds-Ouest. Mme McIntyre précise que son équipe transmettra un mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal et espère que M. Copeman en fera la lecture.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, indique à la leader de la troisième opposition qu'il s'agit ici d'un argumentaire plutôt que d'une question de privilège. Il cède la parole au leader de la majorité.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0204

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 mars 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'ajouter, avec le consentement unanime des membres présents, une déclaration concernant la bataille de Vimy à l'article 15.04, et une motion pour remercier les pompiers de la caserne 64 à l'article 65.04, et de retirer l'article 65.01.

À 13 h 55,

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, propose la suspension des travaux pour permettre aux élus de prendre connaissance des deux articles déposés.

Le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 13 h 58, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, cède la parole au leader de la majorité, M. Francesco Miele.

M. Miele indique que l'Administration n'a pas d'objection à l'ajout de l'article 15.04 à l'ordre du jour mais qu'elle se réserve le droit que le maire en soit le proposeur, et qu'il y ait l'ajout d'un deuxième paragraphe, après le Résolu, pour apporter une information complémentaire à la déclaration proposée. En ce qui a trait à l'ajout de l'article 65.04, le leader de la majorité indique qu'après lecture, il n'y a pas consentement unanime, aussi propose-t-il au leader de l'opposition officielle les deux alternatives suivantes, soit le dépôt de cette motion pour inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal ou son accord pour travailler de concert avec l'Administration pour déposer une déclaration à cet effet à la prochaine assemblée du conseil municipal.

Le président du conseil demande des explications supplémentaires au leader de la majorité à la suite de son intervention en ce qui a trait à la modification proposée à la déclaration déposée par le leader de l'opposition officielle. Les explications sont données.

Aux termes des discussions, le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, indique qu'il déposera à la prochaine assemblée du conseil ou à toute autre assemblée subséquente la motion intitulée « Motion pour remercier les pompiers de la caserne 64 ».

Le dépôt de la motion à une assemblée subséquente étant confirmé, le président du conseil demande aux membres s'il y a consentement unanime pour l'ajout de l'article 15.04, tel que modifié. Le consentement unanime est accordé.

L'ordre du jour est donc adopté avec l'ajout de l'article 15.04 et le retrait de l'article 65.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM17 0205

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2017

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 20 février 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mars 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 28 février 2017.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 28 février 2017.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 28 février 2017.
-

CM17 0206

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatif à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise relatif à l'examen public des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain, et le conseil en prend acte.

04.04 1163430030

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA17 170080 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Commission de la représentation électorale du Québec - Limites de circonscriptions.
- 5.02 Résolution CA17 170081 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Participation - Une heure pour la Terre 2017.
- 5.03 Résolution CA17 29 0041 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Une heure pour la Terre 2017 – Appui.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Chantal Rouleau

- Réponse de Mme Chantal Rouleau à M. Steve Shanahan à la demande formulée lors du Conseil du 20 février dernier concernant la présence de résidus de produits pharmaceutiques dans l'eau potable, les eaux usées et les boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.
- Réponse de Mme Chantal Rouleau à M. Sylvain Ouellet à la demande formulée lors du Conseil du 20 février dernier concernant la présence de résidus de produits pharmaceutiques dans l'eau potable, les eaux usées et les boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Par M. Lionel Perez

- Réponse écrite à la question de M. François William Croteau relative au programme PCPR.

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2017.

CM17 0207

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

CM17 0208

Bilan annuel 2016 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte.

07.03 1171114002

CM17 0209

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Montréal-Nord faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1177367001

CM17 0210

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1172726002

CM17 0211

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1175094001

CM17 0212

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1177413001

CM17 0213

Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal intitulé « Jeunes et itinérance - Dévoiler une réalité peu visible » ainsi que les recommandations émises à cet effet

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal intitulé « Jeunes et itinérance - Dévoiler une réalité peu visible » ainsi que les recommandations émises à cet effet, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1167181008

CM17 0214

Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « L'itinérance des femmes à Montréal - Voir l'invisible » ainsi que les recommandations émises à cet effet

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « L'itinérance des femmes à Montréal - Voir l'invisible » ainsi que les recommandations émises à cet effet, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1174233001

CM17 0215

Dépôt de la position du comité exécutif sur les recommandations du Rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la position du comité exécutif sur les recommandations du Rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1167350001

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, confirme le report de l'étude de l'article 7.11 à une phase ultérieure.

CM17 0216

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.12 1170498001

CM17 0217

Dépôt du document intitulé « Réponses de la Ville de Montréal aux recommandations de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, entérine et dépose le document intitulé « Réponses de la Ville de Montréal aux recommandations de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13 1176368001

CM17 0218

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Lachine faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.14 1177121001

CM17 0219

Dépôt du rapport de l'inspecteur général intitulé « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'inspecteur général intitulé « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La conseillère Émilie Thuillier dépose un article du journal 24 h, en date du 15 mars 2017, intitulé « Remorquage à Montréal : la Ville soutient que tout est conforme ».

Le débat se poursuit.

07.15

CM17 0220

Dépôt des commentaires et des recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspecteur général visant divers contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal

Mme Lorraine Pagé dépose les commentaires et les recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspecteur général visant divers contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM17 0221

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la sixième année d'activité (2016) »

Mme Émilie Thuillier dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la sixième année d'activité (2016) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM17 0222

Dépôt des commentaires et des recommandations faisant suite au mandat reçu du conseil municipal (CM16 1192) portant sur l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général

Mme Lorraine Pagé dépose les commentaires et les recommandations faisant suite au mandat reçu du conseil municipal (CM16 1192) portant sur l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

CM17 0223

Déclaration appelant au respect du poids démocratique de la Ville de Montréal

Attendu que la Commission de la représentation électorale du Québec a déposé, le 17 mars 2015, le rapport préliminaire dans lequel est proposée la fusion des comtés de Mont-Royal et d'Outremont;

Attendu que la Commission de la représentation électorale (CRE) a tenu des auditions publiques le 28 avril 2015 à Montréal, afin d'entendre les citoyens, les députés et les organismes souhaitant s'exprimer sur cette proposition initiale;

Attendu que lors de ces auditions, la Ville de Montréal a déposé le mémoire « Maintenir la voix de la métropole », lequel contenait trois recommandations;

Attendu que ces trois recommandations appelaient au maintien des circonscriptions actuelles, à prendre en compte la population dans le calcul établissant les circonscriptions et à s'assurer d'un nombre plancher de 28 députés représentant l'Île de Montréal à l'Assemblée nationale;

Attendu que la Commission de la représentation électorale (CRE) a déposé, le 7 février 2017, son second rapport décrivant sa proposition révisée de délimitation des circonscriptions électorales;

Attendu que ce second rapport annonçait la disparition de la circonscription provinciale de Sainte-Marie-Saint-Jacques;

Attendu que la mobilisation des citoyens de Sainte-Marie-Saint-Jacques, du maire de Montréal, de plusieurs élu(e)s du conseil municipal et d'autres acteurs de la société civile fut entendue;

Attendu que la publication dans la Gazette officielle du Québec du 2 mars 2017 de la liste des nouvelles circonscriptions électorales confirmait le maintien du comté de Sainte-Marie-Saint-Jacques;

Attendu que la CRE confirmait la fusion des circonscriptions électorales de Mont-Royal et d'Outremont;

Attendu que les critères relatifs à la délimitation des circonscriptions électorales du Québec ne sont plus adéquats pour assurer une juste représentation de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Lionel Perez
M. Russell Copeman
M. Marvin Rotrand
Mme Marie Cinq-Mars

que le conseil municipal :

- 1 - dénonce la décision de la Commission de la représentation électorale de fusionner les circonscriptions électorales de Mont-Royal et Outremont;
- 2 - réitère les trois recommandations contenues dans son mémoire déposé le 19 mai 2015;
- 3 - invite les membres de l'Assemblée nationale du Québec à mandater la Commission de la représentation électorale pour modifier les critères relatifs à la délimitation des circonscriptions électorales du Québec, notamment en tenant compte des recommandations contenues dans son mémoire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

de procéder à un vote enregistré sur l'article 15.01.

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Plante, Limoges, Thuillier, Sigouin, Ryan, Sauvé, McQueen, Ferrandez, Dauphin, Hénault, Deschamps, Barbe, Dorais, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (50)

Votent contre: Mesdames et messieurs Lavigne Lalonde, Ouellet, Popeanu, Caldwell, Norris, Mainville, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci et Shanahan (11)

Résultat: En faveur : 50
Contre : 11

Le président du conseil déclare l'article 15.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

À 16 h 21,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de reporter l'étude de l'article 15.02 à la séance du conseil du mardi 28 mars 2017.

La proposition est agréée.

CM17 0224

Reconnaissance du Tartan de Montréal 1642

Attendu que l'immigration écossaise a débuté au XVIII^e siècle, les Écossais étant particulièrement actifs dans le commerce et la traite des fourrures;

Attendu que l'immigration écossaise s'est poursuivie au XIX^e siècle, alors que le Canada était en plein essor industriel;

Attendu que les Écossais ont continué à venir s'établir à Montréal après la Première guerre mondiale afin d'espérer un avenir meilleur;

Attendu que la communauté écossaise a contribué à modeler notre ville de façon significative;

Attendu que la Société St-Andrew de Montréal, fondée à Montréal en 1835, est l'un des organismes associatifs les plus anciens oeuvrant à l'intégration et à la participation des immigrants et nouveaux arrivants originaires d'Écosse à la société montréalaise;

Attendu que Peter McGill, premier président de la Société St-Andrew de Montréal, fût également maire de Montréal;

Attendu que le tartan est un symbole écossais reconnu mondialement;

Attendu que le Tartan de Montréal 1642 représente les Écossais et nos organismes civils et militaires;

Attendu que le chardon, un symbole écossais reconnu mondialement, est représenté dans les armoiries de Montréal aux côtés des autres peuples fondateurs de Montréal;

Attendu que les nuances étroitement liées du tartan expriment l'intégration pacifique des peuples fondateurs ainsi que des autres nations et cultures qui sont arrivés ici de partout dans le monde;

Attendu que les Premières Nations sont représentées dans ce tartan;

Attendu que le gouvernement du Québec a proclamé le 6 avril Jour du Tartan en 2003;

Attendu que le conseil municipal de Montréal a reconnu le 6 avril comme Jour du tartan, lors de son assemblée du 23 mars 2015;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Sterling Downey
Mme Justine McIntyre

Et résolu :

que le conseil municipal reconnaisse officiellement le Tartan de Montréal 1642, offert par la Société St-Andrew aux citoyens de Montréal, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville Montréal.

Un débat s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, souligne et salue la présence, dans les tribunes, des membres de la Société St-Andrew. La conseillère Justine McIntyre et le conseiller Sterling Downey interviennent également pour remercier les membres présents. Mme McIntyre profite de l'occasion pour faire un bref résumé de l'historique du Tartan dans la communauté écossaise.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM17 0225

Ajout - Déclaration pour commémorer le 100^e anniversaire de la bataille de la Crête de Vimy

Attendu que la bataille de la crête de Vimy s'est déroulée pendant la Première Guerre mondiale entre le 9 et le 12 avril 1917 sur les territoires de Vimy et Givenchy-en-Gohelle, près de Lens dans le Pas-de-Calais;

Attendu que le 9 avril 1917, quatre divisions canadiennes ont pour la première fois uni leurs forces et participé à l'assaut, au prix de plusieurs milliers de morts;

Attendu que des 100 000 Canadiens qui ont combattu, plus de 10 600 furent blessés, dont près de 3 600 mortellement;

Attendu que quatre régiments de Montréal ont participé à la bataille de la crête de Vimy, *The Black Watch of Canada, The Canadian Grenadier Guards, The Royal Canadian Hussars et The Royal Montreal Regiment*;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Valérie Plante
M. Russell Copeman
M. Sterling Downey
M. Marvin Rotrand
Mme Justine McIntyre

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal reconnaisse les sacrifices et la contribution des milliers de familles et de soldats canadiens à la bataille de la crête de Vimy;
- 2 - que le conseil municipal invite la population montréalaise à assister, en présence du maire de Montréal, à la Cérémonie de la Ville de Montréal commémorant la 100^e anniversaire de la Bataille de la Crête de Vimy et l'inauguration de la Place de Vimy qui aura lieu dimanche le 9 avril à 15 h à la Place de Vimy, Parc Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 16 h 47, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.02)

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 36 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd, pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621,31 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 36 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd., fournisseur unique, pour l'acquisition et la fourniture de Taser X2, cartouches, batteries, cibles et câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621,31 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service 16-15684 de cette firme, en date du 12 décembre 2016 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Article 80.01 (20.05)

Accorder un contrat de gré à gré à Québecor Média pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique « Jeunes urbains », dans le cadre du projet Escales découvertes du mont Royal (lot 2B), pour une période de huit mois - Dépense totale de 206 999,01 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 206 999,01 \$, taxes incluses, pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique « Jeunes urbains », dans le cadre du projet Escales découvertes du mont Royal (lot 2B), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Québecor Média, fournisseur exclusif, pour une période de huit mois, pour les biens et services mentionnés ci-haut, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 199 999,01 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 27 février 2017 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 17 h, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 mars 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 27 mars 2017, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Michel Bissonnet et Mme Patricia Lattanzio.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Fran ois William Croteau, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

AUTRE PR SENCE :

M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte. Il profite de l'occasion pour souligner la pr sence, dans les tribunes, de M. Adrian Duarte, responsable du Secr tariat permanent de l'Observatoire international sur la d mocratie participative, organisme situ    Barcelone, en Espagne. M. Duarte est accompagn  de M. Luc Doray, secr taire g n ral   l'Office de consultation publique de Montr al. Le pr sident du conseil et les  lus leur souhaitent la bienvenue.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Michael Edgar	M. Marvin Rotrand (M. Francesco Miele)	Article du journal Le M�tro en date du 27 mars 2017, sur le d�corum aux assembl�es du conseil municipal – commentaires du leader de la deuxi�me opposition sur le langage maire et l'usage du mot « secte » par ce dernier, pour qualifier les membres de l'opposition officielle et le fait que le pr�sident du conseil n'a pas relev� ce mot comme faisant partie des « mots interdits d'usage » en salle du conseil

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean Duval	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Le citoyen relate un événement survenu le 9 avril 2013 le concernant ayant trait à un vol de matériel et de fabrication de preuve. Il demande au maire d'exercer des pressions à cet effet auprès du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Demande d'audience auprès du directeur du SPVM
M. Dominic Major	M. Pierre Gagnier (M. Pierre Desrochers)	Terrain Louvain dans Ahuntsic – réserve foncière sur une grande portion de ce terrain pour du logement abordable pour des familles ayant besoin de logements de grandeur 5 ½, 6 ½ et plus / Engagement de la Ville pour ce projet
Mme Patricia Tulasne	M. Denis Coderre	Uniforme pour conducteur de calèche et formation – justification du gaspillage de fonds publics / Monopole de l'écurie de M. Luc Desparois à Montréal et tolérance de pratiques douteuses envers les chevaux Dépôt de document
Mme Claire Abraham	M. Russell Copeman	Guide sur les moisissures destiné aux locataires – mesures pour corriger plusieurs lacunes contenues dans ce guide / Guide à l'attention des propriétaires serait souhaitable
Mme Angelika Joachimowicz	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Identification des types de chiens par un représentant certifié peut être contestée par la Ville après le 31 mars 2017 / Fin des cliniques d'identification et prolongation du délai
Mme Nechita Smarandita	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Date du début des travaux sur le terrain Vendôme – propositions de plans à soumettre à l'Administration
Mme Geneviève Gozioux	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Alan DeSousa)	Rodéo dans le cadre du 375 ^e anniversaire de Montréal – reconsidérer la tenue de cet événement / Si le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent est en accord avec la venue du rodéo NomadFest et différence entre cirque et rodéo
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Examiner avec plus d'empressement et de minutie un projet d'envergure touchant le transport comme le REM / Reconsidérer le transport dans la Cité logistique selon les principes urbanistiques reconnus en Californie depuis 1960
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Questionnement sur l'adoption le 20 février 2017 de nombreux règlements d'emprunts puisque la Ville a des revenus de taxes de l'ordre 5 milliards de dollars / Endettement des propriétaires et bonne gestion des taxes
M. Michel Benoit	M. Pierre Desrochers	Programme de subvention relativement à une hausse de taxes municipales – explication demandée sur ce gâchis administratif
Mme Susan Stacho	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Rendre public le PPU avant les audiences de l'OCPM sur le projet de Pierrefonds-Ouest / Investigation demandée sur certains contrats publics accordés dans ce projet
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	État de la situation sur le processus d'évaluation immobilière et mise en place de mesures pour la taxation des 5 logements et moins / Annonce de mesures concrètes à court terme

À 20 h,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Mireille Goulet	Mme Anie Samson	Modification au Règlement sur le contrôle animalier sans informer les citoyens et mesures transitoires souhaitées / Mêmes règles seraient-elles appliquées aux promoteurs si la Ville apportait des modifications au Règlement de construction
M. Meziane Hamouimeche	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian) (M. Pierre Desrochers)	Advenant la fermeture du centre communautaire Ahuntsic – envisager la construction d'un centre communautaire sur le site Louvain / Espaces plus adéquats requis
M. Michael Shafter	M. Sterling Downey	Commentaires du conseiller Downey à l'effet qu'il préside un comité chargé de promouvoir l'art moderne sur l'île de Montréal et qui serait capable de rivaliser avec les grandes villes américaines et ferait l'envie de la Ville de Toronto – transformer les rues de Montréal en une galerie d'art internationale / Encourager les artistes émergents
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele) (M. Réal Ménard)	Remplacement de la représentante des clients du transport adapté au CA de la STM et processus de nomination / Somme de 200 000 \$ pour recouvrir 5 abribus dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce vs investir la même somme pour améliorer le patrimoine et le transport en commun
Mme Céline Perreault	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Dépôt, le 20 février 2017, d'une lettre au Service du greffe concernant des caméras de surveillance installées chez la citoyenne ainsi que la surveillance effectuée sur son cellulaire – demande à quelle instance s'adresser pour que cela cesse?
Mme Mégane Julie Bigot de la Touanne	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Mise en place, par la Ville, des effectifs nécessaires afin que les citoyens puissent se conformer adéquatement au Règlement sur le contrôle animalier et prolonger la date butoir de sa mise en application / Y aura-t-il saisie des chiens qui n'auront pu être identifiés avant la date butoir du 31 mars? Des avertissements sous forme de contraventions seront-ils distribués aux propriétaires
M. Francesco Moreno	M. Denis Coderre	Reconsidérer l'abolition du processus référendaire / Position du maire sur le processus de démocratie participative

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 32.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05).

CM17 0226

Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 - Dépense totale de 1 256 562,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une dépense totale de 1 256 562,28 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175840003
80.01 (20.01)

CM17 0227 (suite)

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 36 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd, pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 686 621,31 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Guillaume Lavoie
M. Alex Norris
M. Sylvain Ouellet
M. Marvin Rotrand
M. Richard Ryan
M. Craig Sauvé

1173997001
80.01 (20.02)

CM17 0228

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 7 février 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175035002
80.01 (20.03)

CM17 0229

Conclure une entente-cadre collective avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour aqueduc et égout, pour une période de trente-six mois avec possibilité de prolongation de douze mois pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 16-15667 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture sur demande de pièces de béton pour égouts et aqueducs, pour une période de trente-six mois avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15668;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1177487001
80.01 (20.04)

CM17 0230 (suite)

Accorder un contrat de gré à gré à Québecor Média pour la mobilisation d'espace publicitaire, l'habillage d'abribus et l'utilisation du réseau numérique « Jeunes urbains », dans le cadre du projet Escales découvertes du mont Royal (lot 2B), pour une période de huit mois - Dépense totale de 206 999,01 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

80.01 1176688001 (20.05)

À 20 h 46,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

Et résolu :

de rappeler l'article 7.11 afin de faire concorder son étude avec la présence au balcon des invités du Jeune Conseil de Montréal (JCM).

La proposition est agréée.

CM17 0231

Dépôt des règlements débattus par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 30^e simulation tenue du 20 au 22 janvier 2017

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose quatre règlements débattus par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de la 30^e simulation tenue les 20, 21 et 22 janvier 2017 portant sur la gestion animalière domestique et commerciale; l'embourgeoisement et le logement; la gouvernance municipale et les technologies civiques; et la création d'une monnaie locale, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

M. Harout Chitilian, souligne la présence, dans les tribunes, de certains des participants, soit M. Félix Brabant, Mme Sophie Mauzerolle, M. Simon Charron, M. Étienne Gratton, M. Mathieu Boldireff, M. Charles Marois et M. Leonardo Torosian, et les remercie pour leur implication.

07.11 1177600001

À 21 h 01,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

Et résolu :

de devancer l'étude de l'article 46.01 tout de suite après l'article 7.11.

.

La proposition est agréée.

CM17 0232

Nommer le parc Yvonne-Maisonneuve dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0401;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer « parc Yvonne-Maisonneuve » le parc actuellement connu par l'appellation usuelle « parc Hutchison / des-Pins » et correspondant aux lots numéros 1 512 843 et 1 339 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un débat s'engage.

Mme Manon Gauthier souligne la présence, dans les tribunes, des partenaires du Chaînon, mesdames Monique Bérubé, Lucie Morissette, Ginette Tanguay et Marcèle Lamarche, directrice générale. Elle rend hommage à la fondatrice du Chaînon, madame Yvonne Maisonneuve, et remercie toutes celles qui se dévouent au quotidien pour redonner espoir, amour, confiance et sécurité aux femmes.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1174521005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0233

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Safety-Kleen Canada inc. (CG14 0130) pour une période additionnelle de douze mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Safety-Kleen Canada inc. (groupe 2) (CG14 0130), pour une période additionnelle de douze mois, pour la fourniture sur demande de lubrifiants, graisses et antigels utilisés dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1177528001
80.01 (20.06)

CM17 0234

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10214 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'ajout d'un réacteur UV à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 623 952,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10214;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177111001
80.01 (20.07)

CM17 0235

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc. pour les services de maintenance du système CIDI, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 810 573,75 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de licence et de maintenance avec Tetra Tech QI inc. et un contrat d'entiercement avec Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l. à cet effet, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de gré à gré par lequel Tetra Tech QI inc., fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services de maintenance afin d'assurer le support informatique ainsi que le support téléphonique régulier et d'urgence ainsi que l'obtention des mises à jour du logiciel, pour la somme de 810 573,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017
- 2 - d'approuver un de contrat de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 afin de consolider les droits d'utilisation consentis par Tetra Tech QI inc. à la Ville;
- 3 - d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l., rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 afin de permettre à la Ville d'avoir accès aux codes sources en cas de défaillance de Tetra Tech QI inc.;
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tous les documents contractuels ainsi que tous documents donnant suite à la présente résolution pour et au nom de la Ville;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163334020
80.01 (20.08)

CM17 0236

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux du Programme de planage et revêtement, ainsi que dans le domaine des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15683 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de soixante mois.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177577001
80.01 (20.09)

CM17 0237

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour la mise en oeuvre du Plan stratégique de densification des espaces administratifs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 762 892,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15626 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 762 892,38 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en gestion de projets et support technique pour mettre en oeuvre le plan stratégique des espaces administratifs de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 536 087,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15626 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175367001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0238

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Macogep inc. (contrat no 1: 519 399,56 \$, taxes incluses) et Consultants Legico-CHP inc. (contrat no 2 : 559 640,81 \$, taxes incluses) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines / Appel d'offres public 16-15732 (4 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction en infrastructures urbaines ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15732 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
MACOGEP INC.	519 399,56 \$	1
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	559 640,81 \$	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0239

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc. pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15596 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc. et Girard Côté Bérubé Dion Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis respectivement en ingénierie et en architecture pour la mise à niveau de l'usine de Pierrefonds, pour une somme maximale de 2 719 254,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15596 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174745001
80.01 (20.12)

CM17 0240

Approuver le projet d'addenda No 1 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite à laquelle est intervenue Société en commandite Gazmont (CG15 0335) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'Addenda No 1 modifiant la convention intervenue entre Ville de Montréal et Biomont Énergie, société en commandite aux termes duquel intervient la Société en commandite Gazmont (CG15 0335) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

1160720001
80.01 (20.13)

CM17 0241

Approuver le projet d'addenda au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal (CG14 0576) portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 1 au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal (CG14 0576) portant sur l'optimisation du réseau d'aqueduc et prévoyant une aide financière de 18 946 676 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités sous-volet 1.4 (PIQM 1.4) ;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer ledit document pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1171158001
80.01 (20.14)

CM17 0242

Résilier l'entente-cadre collective avec l'entreprise Beauregard Environnement Itée (CG16 0700) d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier l'entente-cadre collective octroyée à Beauregard Environnement Itée (CG16 0700), d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de services de vidange de séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177157001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0243

Décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 8 996,5 mètres carrés, constituée d'une partie d'un terrain vague, située à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 8 996,5 mètres carrés;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à la correction cadastrale du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 4 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division à signer les documents cadastraux, pour et au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

1173778001
80.01 (20.16)

CM17 0244

Accorder un soutien financier totalisant 607 278 \$ à différents organismes en soutien à leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, pour l'année 2017, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 607 278 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant et le projet indiqués en regard de chacun d'eux, en soutien à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri;
- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Soutien 2017
Mission Old Brewery	Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes	150 000 \$
Mission Bon Accueil	Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et prévention de l'itinérance	150 000 \$
Maison du Père	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	150 000 \$
La rue des femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	102 960 \$
Association d'entraide Le Chaïnon	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	54 318 \$

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166794007
80.01 (20.17)

CM17 0245

Accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi PME MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi PME MTL, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175175001
80.01 (20.18)

CM17 0246

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à C2 Montréal afin d'appuyer la réalisation de l'événement en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à C2 Montréal afin d'appuyer la réalisation de son événement en 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160881002
80.01 (20.19)

CM17 0247

Approuver la résiliation de la convention de services professionnels en actuariat conseil, volet des régimes de retraite des policiers de la Ville de Montréal intervenue avec la firme Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc. (CG14 0412) / Accorder un contrat de gré à gré pour services professionnels à la firme Morneau Shepell afin d'assister la Ville dans les litiges en cours avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal dans le cadre de la négociation de la convention collective et de la Loi 15 / Réserver la somme de 249 460 \$, taxes incluses, à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier la convention de services professionnels en actuariat conseil, volet des régimes de retraite des policiers de la Ville de Montréal octroyée à la firme Normandin Beaudry, Actuaires conseil inc. (CG14 0412);
- 2 - d'accorder un contrat de gré à gré pour services professionnels à la firme Morneau Shepell afin d'assister la Ville dans les litiges en cours avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal dans le cadre de la négociation de la convention collective et de la Loi 15;
- 3 - de réserver la somme de 249 460 \$, taxes incluses, pour l'exécution des services professionnels de la firme Morneau Shepell, prévue auparavant pour le contrat avec la firme Normandin Beaudry;
- 4 - d'autoriser le transfert des ajustements budgétaires des années 2017 à 2019 (soit : 26 026 \$ en 2017, 27 066 \$ en 2018 et 26 737 \$ en 2019) à la suite de la résiliation de la convention citée plus haut;

- 5 - de prendre note que cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et qu'elle a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération;
- 6 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1176775001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0248

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses (3 soum.) - Dépense totale de 12 174 645 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15674

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Englobe corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts avec retour de compost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;
- 3 - d'accorder à 142975 Canada ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois;

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15674 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1162621005
80.01 (20.21)

CM17 0249

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense totale de 16 174 579,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10203 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 174 579,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 471 336,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10203 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1170884001
80.01 (20.22)

CM17 0250

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 276 800,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5862 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 11 276 800,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 245 589,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 4 - d'autoriser une dépense de 150 810,00 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1167217002
80.01 (20.23)

CM17 0251

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Générale Électrique du Canada International inc. pour la conception et la construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7057-AE (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Générale Électrique du Canada International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et la construction du poste de transformation 315kV/25kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7057-AE;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177526003
80.01 (20.24)

CM17 0252

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16-15643 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 3 - d'approuver les projets de convention, par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15643 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
CIMA+ S.E.N.C.	6 563 232,90 \$	36 mois	1
LES SERVICES EXP INC.	6 143 522,41 \$	36 mois	2
AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	5 461 488,41 \$	36 mois	3

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177231016
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.28) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0253

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat no 1: 5 462 146,07 \$, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat no 2: 5 706 209,25 \$, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat no 3: 5 792 727,94 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public 17-15664 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en gestion et surveillance des travaux d'infrastructures;
- 3- d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15664 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;

Firme	Somme maximale	Contrat
SNC Lavalin inc.	5 462 146,07 \$	1
Les Services Exp inc.	5 706 209,25 \$	2
Les Consultants S.M. inc.	5 792 727,94 \$	3

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1175249001
80.01 (20.26)

CM17 0254

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme inc. pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1), pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15853 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception et la surveillance de chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1), pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15853 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1175921001
80.01 (20.27)

CM17 0255

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à l'École de créativité La Factory pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Augmenter la base budgétaire 2018 du Service du développement économique de 250 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à École de créativité La Factory pour supporter le démarrage de l'école des sciences de la créativité durant les années 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec
- 2 - d'augmenter la base budgétaire 2018 du Service du développement économique de 250 000 \$;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170191002
80.01 (20.28)

À 22 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 28 mars 2017, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 mars 2017
13 h**

**Séance tenue le mardi 28 mars 2017, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Benoit Dorais, Mme Patricia Lattanzio et M. Richard Ryan.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et cède la parole au maire, M. Denis Coderre.

Le maire souligne le décès d'une comédienne extraordinaire en la personne de Mme Janine Sutto. Il fait l'éloge de sa carrière autant au niveau du théâtre, du cinéma que de la télévision et indique qu'elle laisse un héritage fabuleux. Il souligne sa vivacité d'esprit et sa générosité, elle qui a su propager son amour pour la scène et pour le métier d'acteur. Il la qualifie de femme libre à tout point de vue. Il rappelle que Mme Sutto a été honorée en avril 2015, lorsque le maire l'a faite citoyenne d'honneur de la Ville de Montréal. Le maire mentionne que durant ses 75 années de carrière, Janine Sutto a su nous éblouir, nous faire rire, nous toucher, nous faire réfléchir. Son ami Gilles Latulippe, la surnommait affectueusement « Notre Dame du Théâtre ». Le maire fait la lecture d'un texte, rédigé il y a 2 ans, alors que Mme Sutto a été faite la première citoyenne d'honneur de la Ville de Montréal, et qui résume le parcours extraordinaire de cette grande dame et pourquoi elle était une personne d'exception. Le maire transmet ses vœux de condoléances à sa fille Mireille, son gendre Jean-François et ses petits-enfants. Le maire souhaite dédier un moment de recueillement à cette dame exceptionnelle, Mme Janine Sutto.

Le président du conseil cède la parole à la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante. Cette dernière souligne l'apport exceptionnel de Janine Sutto au monde des Arts et reconnaît en elle un symbole de droiture. Mme Plante offre ses sympathies à la famille et elle remercie le maire pour l'hommage qu'il lui a rendu.

Le président du conseil souligne l'anniversaire, ce jour même, du maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, M. Michel Bissonnet.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-Jacques Kona-Boun	Mme Anie Samson	Reconsidérer l'autorisation accordée pour la tenue du Rodéo dans le cadre du 375 ^e Anniversaire de la Ville / Si la Ville est disposée à s'adresser à d'autres experts en santé animale comme par exemple l'Association Canadienne des médecins vétérinaires Dépôt de document
M. Steven Harnad	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (Mme Valérie Plante)	La tenue du Rodéo dans le du 375 ^e Anniversaire de la Ville – question d'opinion pour ou contre / Prendre en compte l'opinion des citoyens sous forme de consultation
Mme Mireille Goulet	Mme Anie Samson (M. Sterling Downey)	Corrections des informations véhiculées concernant l'accès aux cliniques d'identification des types de chiens et prolongation du délai pour les personnes en situation d'itinérance / Opinion de l'opposition officielle à cet égard et solution pour remédier à la situation
M. Guillaume Gagnon	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Endroit où se procurer un permis d'occupation pour les dispensaires de cannabis / Application de la loi par la police
M. Robert Michael Edgar	Mme Valérie Plante	Opinion de l'opposition officielle sur les problèmes à régler afin de rétablir la confiance du public envers le SPVM / Priorisation et actions à poser pour rétablir le niveau de confiance

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 09.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Budget provincial et statut de la métropole – représentations pour un financement adéquat / Négociations en cours avec le gouvernement du Québec afin de récupérer le 10 % perdu à la suite de la baisse des investissements du gouvernement fédéral en matière de transport
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Demande au maire de cesser de détourner les propos du défunt maire, M. Jean-Paul L'Allier, dans le dossier de l'abolition des référendums municipaux / Dénigrement de la participation des citoyens à la démocratie municipale

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre	S'inspirer du modèle de Houston dans l'éventualité d'une privatisation de l'aéroport de Montréal / Présence souhaitée de membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration d'aéroport de Montréal (ADM)

À 10 h 25,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Consultation sur l'avenir de Pierrefonds Ouest – définition d'une consultation en amont / Donner plus de pouvoirs à l'OCPM lorsque l'Administration en avait l'occasion
----------------------	--	---

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, dénonce le ton utilisé par le maire lors de son intervention auprès de Mme McIntyre et indique au président du conseil que le terme « théorie du complot » est antiparlementaire. Le président du conseil demande au maire de poursuivre son intervention.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 31.

Le leader de l'opposition officielle réitère le fait que le terme « théorie du complot » est antiparlementaire et il aurait souhaité que le président du conseil intervienne lorsque les paroles ont été prononcées. Sa question de privilège porte sur le fait que le président du conseil est plus vigilant à sanctionner certaines personnes au détriment de d'autres.

Le président du conseil indique au leader de l'opposition officielle que le terme « complot » est antiparlementaire et que l'expression « théorie du complot » ne l'est pas. Le président du conseil cède la parole au leader de la majorité.

À 10 h 34,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de rappeler l'article 15.02 afin de faire concorder son étude avec la présence au balcon des invités de la communauté juive.

La proposition est agréée.

CM17 0256**Déclaration de Montréal pour souligner le 100^e anniversaire de la Fédération CJA**

Attendu que les premiers Juifs se sont établis au Québec dans les années 1760, démontrant un enracinement profond des membres de la communauté juive envers Montréal et le Québec tout entier;

Attendu que la Fédération CJA, l'institution centrale d'entraide, de représentation et de philanthropie de la communauté juive montréalaise et québécoise, célèbre cette année son 100^e anniversaire;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a souligné le 100^e anniversaire de la Fédération CJA;

Attendu que l'organisation, au cours de son histoire, a agi à titre de bouclier de la communauté juive, qu'elle a joué un rôle crucial dans l'intégration de nouveaux arrivants, venant en aide aux plus démunis et aux aînés et à l'accueil, à Montréal, d'un nombre important de survivants de la Shoah;

Attendu que la Fédération CJA contribue au succès économique, culturel et académique de Montréal et qu'elle soutient, encore aujourd'hui, grâce à son travail caritatif, un large éventail d'activités au service des Juifs de Montréal et du Québec;

Attendu que la Fédération CJA célèbre les contributions importantes faites dans de nombreux domaines par la communauté juive de Montréal, contribuant ainsi au succès et à la croissance de Montréal, du Québec et du Canada;

Attendu que l'Administration municipale a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion le 22 mars 2004, la Charte montréalaise des droits et responsabilités le 20 juin 2005 et la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble en juin 2015;

Attendu que Montréal est reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de fraternité universelle;

Attendu que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, où est située la Fédération CJA, a reconnu son travail remarquable à faciliter le dialogue et les échanges interculturels;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Lionel Perez
M. Russell Copeman
M. Marvin Rotrand
Mme Manon Gauthier
M. François Limoges
et tous les membres présents

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - félicite la Fédération CJA pour le 100^e anniversaire de sa fondation;
- 2 - reconnaisse l'importance historique du travail accompli par la Fédération CJA à aider la communauté juive et à servir de pont pour faciliter le dialogue, la tolérance et la coopération entre la population juive et les sociétés montréalaises et québécoises dont elle fait partie intégrante.

Un débat s'engage.

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre souligne la présence de mesdames et messieurs Eta Yudin, Josh Wolfe, Deborah Corber, Moshe Ben Shach, David Amiel, Vanessa Fhima, Lesli Green ainsi que Patrick Benaroch, et les remercie pour l'apport exceptionnel de l'organisme dont ils font partie.

Le débat se poursuit.

La cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, ainsi que les conseillères et conseillers Lionel Perez, Justine McIntyre, Marvin Rotrand, Russell Copeman, Manon Gauthier font l'éloge de la Fédération CJA et remercient les bénévoles qui font un excellent travail depuis une centaine d'années.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0257

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-060) afin de réduire le montant d'emprunt initialement autorisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de modifier le titre du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-060) » par le remplacement du montant « 53 800 000 \$ » par « 37 800 000\$ »;
- 2 - de modifier l'article 1 de ce règlement par le remplacement du montant de « 53 800 000 \$ » par « 37 800 000\$ ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177526001
80.01 (30.01)

CM17 0258

Autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164346007
80.01 (30.02)

CM17 0259

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2016 au bureau du greffier, du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2016 du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

1170029003
80.01 (30.03)

CM17 0260

Entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'entériner l'engagement de l'agglomération de Montréal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à déposer, avant le 31 décembre 2020, un plan de gestion des débordements d'égouts décrivant les mesures compensatoires globales à réaliser pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire;

2 - d'assurer la réalisation des mesures complémentaires, décrites dans le plan de gestion des débordements d'égout, selon l'échéancier prévu et n'excédant pas 5 ans après l'approbation du plan par le MDDELCC;

3 - de mandater le Service de l'eau aux fins des présentes.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174136001
80.01 (30.04)

CM17 0261

Autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 \$, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1160549001
80.01 (30.05)

CM17 0262

Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal / Réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2018 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville de Montréal à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal;
- 2 - de réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1160191009
80.01 (30.06)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0263

Adoption - Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) ».

Adopté à l'unanimité.

1161179018
80.01 (42.01)

CM17 0264

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation de l'hôtel-de-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1160390005
80.01 (42.02)

CM17 0265

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 112 872 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan

1164207001
80.01 (42.03)

CM17 0266

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites primaires d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1163276001
80.01 (42.04)

CM17 0267

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs (RCG 15-058) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177526001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (44.01) et 80.01 (44.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0268

Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de l'Est (lots 1 875 955, 2 159 487 et 2 159 488) situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin de signifier à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles la modification qu'il devra apporter à son règlement de zonage, le tout conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

1162622011
80.01 (44.01)

CM17 0269

Approuver le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin d'ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le cadre du projet d'aménagement de la Plage de Verdun (parties des lots 3 943 640, 1 619 416 et 1 619 415) situé sur le territoire de l'arrondissement de Verdun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal afin de signifier à l'arrondissement de Verdun la modification qu'il devra apporter à son règlement de zonage, le tout conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité.

1172622003
80.01 (44.02)

CM17 0270

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau, matricule 139280000, à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée maximale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de continuer les différents mandats entamés au cours de l'année 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1163423001
80.01 (50.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0271

Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Rosemont, située au 3131 boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 332 102,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5864 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 février 2017 par sa résolution CE17 0225;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 332 102,91 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Rosemont, située au 3131 boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Le Groupe St-Lambert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 186 183,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5864 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1177443001

CM17 0272

Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ à Printemps numérique pour la mise en oeuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Augmenter la base budgétaire du Service du développement économique de 225 000 \$ pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 février 2017 par sa résolution CE17 0233;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ à Printemps numérique pour la mise en oeuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget régulier du Service du développement économique et par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1160881003

CM17 0273

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour la fourniture de mobilier urbain complémentaire au projet d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), pour une somme maximale de 350 961,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15813 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0274;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Terrassements Multi-Paysages inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de mobilier urbain complémentaire au projet d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 350 961,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15813 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.03 1160490003

CM17 0274

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Clurican inc., à des fins de bureaux, des locaux d'une superficie de 1 285 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble, situé au 425, Place Jacques-Cartier, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2017, pour un loyer total de 3 465 060,93 \$ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0280;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Clurican inc., à des fins de bureaux, des locaux, d'une superficie d'environ 1 285 mètres carrés, au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 425, Place Jacques-Cartier, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} avril 2017, moyennant un loyer total de 3 465 060,93 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 255 313,95 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, payable à Clurican inc.;
- 3- d'autoriser une dépense de 204 598,01 \$, incluant les taxes et les incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1165323005

CM17 0275

Accorder un contrat à Marine entreprises internationale LLC pour la fourniture de mélange de sel pour la reproduction de l'eau salée du Saint-Laurent marin au Biodôme de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale 262 440,83 \$ CAD, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15577 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0304;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Marine Enterprises international LLC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de mélange de sel pour la reproduction de l'eau salée du Saint-Laurent marin au Biodôme, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 112,96 \$ USD, taxes incluses, (262 440,83 \$ CAD à la date de conversion du 1^{er} décembre 2016), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15577 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1166365002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0276

Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois, avec les firmes Électroméga Itée 311 433,93 \$, taxes incluses, Orange Traffic inc. 1 660 552,80 \$, taxes incluses, Tacel Itée 846 037,50 \$, taxes incluses et Innovation MI-8 inc. 1 030 049,81 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de systèmes de transport intelligents et pour les feux de circulation - Appel d'offres public 16-15512 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0305;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, pour une période de 24 mois, pour la fourniture sur demande des équipements de systèmes de transport intelligents pour les feux de circulation de la Ville;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas ou seuls soumissionnaires conformes, ou fournisseur unique, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission respective, ajustés selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15512 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Prix (Taxes et contingences incl.)	Articles/ Description / Commentaire
Électroméga ltée	311 433,93 \$	3 / Caméra PTZ / Seul soumissionnaire 5 / Convertisseur Optique – Ethernet 8 / Agrégateur de données / Fournisseur unique
Orange Trafic inc.	1 660 552,80 \$	1 / Micro-ordinateur SBS-100 / Fournisseur unique 2 / Interface bouton piéton / Fournisseur unique 6 / Convertisseur Série – Ethernet 7 / Injecteur de puissance 9 / Interface Bluetooth / Fournisseur unique
Tacel ltée	846 037,50 \$	10 / Trafisense - FLIR / Fournisseur unique
Innovation MI-8 inc.	1 030 049,81 \$	11 / 3DHD - SmartMicro / Fournisseur unique

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177516001

CM17 0277

Accorder un contrat de gré à gré, à Cogeco Peer 1 pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43), pour une somme maximale de 150 576,35 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0306;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Peer 1, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 - Fiche 43), pour une somme maximale de 150 576,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1170025001

CM17 0278

Exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 4 981 908,05 \$, pour le déneigement clé en main dans l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre des contrats accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc., à Groupe TMD inc., R. Racicot ltée et à Les Excavations Payette inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 18 238 917,04 \$ à 23 220 825,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0307;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième et dernière prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 4 981 908,05 \$, pour le déneigement clé en main dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre des contrats accordés à Déneigement Fontaine Gadbois inc., à Groupe TMD inc., R. Racicot ltée et à Les Excavations Payette inc., majorant ainsi le montant total des contrats de 18 238 917,04 \$ à 23 220 825,09 \$, taxes incluses, conformément aux informations indiquées aux aspects financiers au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1174631004

CM17 0279

Accorder un contrat de gré à gré, à Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, pour une somme maximale de 115 100 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0312;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 115 100 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 février 2017;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177227001

CM17 0280

Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée pour l'acquisition d'un balai de trottoir de type aspirateur, pour une somme maximale de 103 069,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15682 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0314;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Accessoires Outillage limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'un balai de trottoir de type aspirateur, pour une somme maximale de 103 069,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15682;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1176859002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0281

Accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), pour une durée de 43 mois, pour la collecte et le transport de résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants (CRD et encombrants), pour l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une somme maximale de 562 055,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15818 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0315;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), plus bas soumissionnaire conforme le contrat pour les services de collecte et de transport de résidus de construction, de rénovation, de démolition et encombrants (CRD et encombrants), pour l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une période de 43 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 562 055,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15818 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1170695001

CM17 0282

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C. pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 283 703 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0313;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C., fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 283 703 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1174949001

CM17 0283

Conclure deux ententes-cadres collectives avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. et Wolseley Canada inc., pour une période approximative de 30 mois, pour la fourniture de tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-15479 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0320;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres collectives avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (610 280,37 \$) et Wolseley Canada inc. (282 743,49 \$), tous deux taxes incluses, pour une période approximative de 30 mois avec deux options de prolongation de 12 mois supplémentaires, pour la fourniture de tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15479 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1177360002

CM17 0284

Accorder un contrat à Construction Urbex inc., pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR 2017 - réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 1 665 320,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 287405 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0322;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 665 320,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal (P.M.I.R. 2017 - réseau artériel et centre-ville), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Urbex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 519 320,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287405;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1167231061

CM17 0285

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest - Dépense totale de 6 113 626,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333702 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0326;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 113 626,63 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 993 626,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333702;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1167231068

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0286

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun - Dépense totale de 4 235 000,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333707 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0327;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 235 000,01 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, d'Outremont, du Sud-Ouest et de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 155 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333707;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1167231070

CM17 0287

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie - Dépense totale de 9 641 000,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333706 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0328;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 641 000,01 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 471 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333706;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1167231069

CM17 0288

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 4 633 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333708 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0329;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 633 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 551 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333708;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1177231005

CM17 0289

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Dollard et la rue Léger - Dépense totale de 946 622,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221303 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0332;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 946 622,58 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot, sur la rue Saint-Patrick, entre l'avenue Dollard et la rue Léger, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 823 150,07 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 221302;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.19 1177409001

CM17 0290

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017) - Dépense totale de 6 454 624,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332303 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0324;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 454 624,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 154 624,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332303;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1177231001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0291

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie - Dépense totale de 4 669 987,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333701 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0325;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 669 987,13 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 574 987,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333701;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1167231067

CM17 0292

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017) - Dépense totale de 9 267 003,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332305 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0331;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 267 003,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 795 003,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332305;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1177231002

CM17 0293

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la réalisation des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot, dans la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Monk et la rue Irwin - Dépense totale de 1 169 341,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221304 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0333;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 169 341,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage et de revêtement des chemins de détour du projet Turcot, dans la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Monk et la rue Irwin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 016 819,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221303;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.23 1177409002

CM17 0294

Accorder un contrat à Construction G-NESIS inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue De Salaberry, le boulevard de l'Acadie, la rue Chambord et l'avenue Bruchési, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 3 892 413,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288601 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0335;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 843 724,09 \$, taxes incluses, soit 98,75% de la dépense maximale relative à ce contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans la rue De Salaberry, le boulevard de l'Acadie, la rue Chambord et l'avenue Bruchési, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction G-NESIS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 461 295,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288601;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1177231004

CM17 0295

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 2 612 420,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-002 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0340;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 612 420,56 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 394 718,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-002 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1170890003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 12 h 28, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 mars 2017
13 h**

**Séance tenue le mardi 28 mars 2017, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Marie Cinq-Mars.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :

M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.02 :

Mme Marie Cinq-Mars.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

M. François William Croteau, M. Benoit Dorais, M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Marie Cinq-Mars.

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 14 h 03, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

CM17 0296

Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc., Enviroservices inc. et Un Architecte inc. pour le renouvellement d'équipements de marina et le réaménagement du pôle d'accueil au port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque, pour une somme maximale de 811 687,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15592 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0345;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., Enviroservices inc. et Un Architecture inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le renouvellement d'équipements de marina et le réaménagement du pôle d'accueil au port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque, pour une somme maximale de 811 687,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15592 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1176688002

CM17 0297

Approuver un projet de convention de cession par lequel Dessau inc. cède à Stantec Experts-Conseils Itée tous ses droits, titres et intérêts, pour le reste de l'entente (CM15 0058)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0337;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec Experts-conseils Itée, auquel intervient la Ville de Montréal et Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., LVM, Courchesne et associés inc., et Groupe Rousseau Lefebvre, et par lequel Dessau inc. cède à Stantec Experts-conseils Itée tous ses droits, titres et intérêts pour le reste de l'entente (CM15 0058), le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1165110004

CM17 0298

Autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme » dans le cadre du contrat accordé à Kanva Architecture inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (CM14 1121) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425 \$ à 3 268 323,12 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention #2 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0344;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 623 898,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du projet « Migration du Biodôme »;
- 2- d'approuver un projet de convention (#2) modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les firmes Kanva Architecture inc., Neuf Architectes s.e.n.c.r.l., Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc. (CM14 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 644 425 \$ à 3 268 323,12 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1177575001

CM17 0299

Approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre le Service des stages de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal pour fournir la main-d'oeuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 \$, exempte de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0351;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de partenariat de gré à gré entre la Ville et la Corporation de l'École Polytechnique, via son Service des stages, pour fournir la main-d'œuvre nécessaire à la campagne de dépistage des entrées de service en plomb pour l'année 2017, pour une somme maximale de 365 000 \$, exempte de taxes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1170112001

CM17 0300

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Construction Privico inc., aux fins d'assemblage, deux terrains vacants partiellement desservis totalisant une superficie de 1 395 mètres carrés, situés sur le côté nord-est de l'avenue Fernand-Gauthier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 936 659 et 5 029 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 288 595 \$, plus les taxes applicables / Fermer comme rue les lots 4 936 659 et 5 029 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0352;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer comme rue les lots 4 936 659 et 5 029 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Construction Privico inc., aux fins d'assemblage, deux terrains vacants partiellement desservis, totalisant une superficie de 1 395 mètres carrés, situés sur le côté nord-est de l'avenue Fernand-Gauthier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 936 659 et 5 029 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 288 595 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1160783007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0301

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Investissements Antonio Gesualdi inc., aux fins d'assemblage, deux terrains vacants d'une superficie de 1 436,3 mètres carrés, situés à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies et au nord de la rue de la Martinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 78 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer comme domaine public le lot 4 567 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser le règlement complet et final hors cour de la réclamation de Les Investissements Antonio Gesualdi inc., faisant l'objet d'une action devant la Cour du Québec - Chambre civile

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0353;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer comme domaine public le lot 4 567 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Investissements Antonio Gesualdi inc., aux fins d'assemblage, deux terrains vacants situé à l'est du boulevard Rivière-des-Prairies et au nord de la rue de la Martinière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 1 509 884 et 4 567 370 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 78 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser le règlement complet et final hors cour de la réclamation de Les Investissements Antonio Gesualdi inc., faisant l'objet d'une action devant la Cour du Québec - Chambre civile;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1163496011

CM17 0302

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Vito Papasodaro et Mme Franca Crisalli, aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 182,3 mètres carrés, situé sur le boulevard Henri-Bourassa, entre les avenues Leblanc et Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 1 175 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 58 900 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 175 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0354;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 175 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Vito Papasodaro et Mme Franca Crisalli, aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 182,3 mètres carrés, situé sur le boulevard Henri-Bourassa, entre les avenues Leblanc et Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 1 175 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 58 900 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1174435004

CM17 0303

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Ex aequo, à des fins administratives, un local au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 2 009 pieds carrés, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, pour un loyer total de 76 201,08 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0355;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Ex aequo, à des fins administratives, un local d'une superficie de 2 009 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juillet 2017, moyennant un loyer total de 76 201,08 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1174069001

CM17 0304

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Le Centre des organismes communautaires, à des fins socioculturelles, un local d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2017, pour un loyer total de 46 531,20 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0356;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Le Centre des organismes communautaires, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2017, moyennant un loyer total de 46 531,20 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1174069002

CM17 0305

Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du Film sur l'Art (FIFA) et au Mois de la Photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0359;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2017 :

Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$

	Montant du soutien	Équivalence en % du budget total
Festival international du film sur l'art	60 000 \$	3%
Le Mois de la Photo à Montréal	60 000 \$	6%

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1171197002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0306

Accorder un soutien financier de 930 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en juillet 2017 au parc Jean-Drapeau / Autoriser un virement budgétaire de 285 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction cinéma, festivals et événements du Service de la culture à hauteur de 285 000 \$ pour les exercices subséquents / Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0360;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 930 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2017;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 285 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;

- 3- d'autoriser un ajustement de 285 000 \$ à la base budgétaire de la Direction cinéma, festivals et événements du Service de la culture pour les exercices subséquents;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1160679026

CM17 0307

Accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Danse Danse pour réaliser l'aménagement de ses nouveaux bureaux administratifs dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0362;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 70 000 \$ à Danse Danse pour réaliser l'aménagement de ses nouveaux bureaux administratifs, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1171654002

CM17 0308

Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs | MTL pour la mise en oeuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0363;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs | MTL pour la mise en oeuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1173931001

CM17 0309

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM) pour le développement de nouveaux espaces de création (studio de son, image, espace de production), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme « Aide aux initiatives et partenariat » (2012-2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0365;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM), pour le développement de nouveaux espaces de création (studio de son, image, espace de production), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme « Aide aux initiatives et partenariat » (2012-2015);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1171654003

CM17 0310

Accorder un soutien financier de 184 086 \$ à L'Atelier circulaire pour l'acquisition de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme « Aide aux initiatives et partenariat » (2012-2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0366;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 184 086 \$ à L'Atelier circulaire, pour l'acquisition de mobilier spécialisé et d'équipement liés à la pratique artistique pour les ateliers de production, de sérigraphie et l'atelier numérique, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Atelier d'artistes et vitrine - Programme « Aide aux initiatives et partenariat » (2012-2015);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1161654007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0311

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 336 193 \$, à 8 organismes dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0368;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 2 336 193 \$, aux 8 organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports pour la Politique de l'enfant :

Organisme	Projet	Soutien
Regroupement des éco-quartiers	Guides pour l'implantation de ruelles vertes & pour l'aménagement de ruelles actives et sécuritaires (2017)	82 588 \$
Sports Montréal Inc.	Caravane Sports Montréal & Karibou (2017)	129 650 \$
MU	MUtation (2017)	72 000 \$
Jeunes musiciens du Monde	Comptines & Farendoles (06.10.2017 au 24.03.2018)	160 000 \$
Institut Pacifique	Programme Temps Libre de fins de semaine (2017)	251 729 \$
Fondation du Dr Julien	Formation communautaire Familles-Enfants-Réseaux (F.E.R.) (2017, 2018 et 2019)	1 500 000 \$
Centre d'expertise en agression sexuelle Marie-Vincent	Projet Lanterne : faire la lumière sur l'éducation à la sexualité et les relations égalitaires chez les tout-petits (2017)	55 394 \$
Nourri-Source - Montréal	Tournée de sensibilisation et d'informations et formations marraines de l'allaitement (2017-2018)	84 832 \$

2- d'approuver 8 projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1177497001

CM17 0312

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à la Corporation du Cinéma Beaubien pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0369;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à La Corporation du Cinéma Beaubien pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1163205004

CM17 0313

Accorder un soutien financier de 65 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de Pédago-diffusion dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0370;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 500 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son programme de « Pédago-diffusion », dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1163205001

CM17 0314

Accorder un soutien financier de 26 000 \$ à Atelier circulaire pour l'acquisition de matériel médiatique afin d'améliorer la communication et la diffusion, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0364;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 26 000 \$ à L'Atelier circulaire pour l'acquisition de matériel médiatique pour améliorer la communication et la diffusion, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1171654001

CM17 0315

Accorder un soutien financier de 95 000 \$, à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités, pour l'année 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0367;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) relativement au financement de ses activités pour l'année 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1172912001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0316

Autoriser l'utilisation de la station de nivométrie « Montréal INTL A » située à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, représentant le différentiel moyen des précipitations de neige entre la station de nivométrie du Triangle de Montréal et la station de nivométrie Montréal INTL A, dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CM16 0933) pour le déneigement du territoire de l'arrondissement Outremont / Approuver un projet d'addenda 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0371;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'utilisation de la station de nivométrie « Montréal INTL A » située à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau comme mesure de compilation de la neige et permettre l'utilisation d'un facteur de correction de 13,2%, représentant le différentiel moyen entre la station de nivométrie du Triangle de Montréal et la station de nivométrie Montréal MTL A dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CM16 0933) pour le déneigement du territoire de l'arrondissement d'Outremont;
- 2- d'approuver à cette fin un projet d'addenda no 1 entre la Ville et Environnement Routier NRJ inc.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1174631005

CM17 0317

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à United Irish Societies of Montréal aux fins de la réalisation du Festival Irlandais de Montréal dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017 par sa résolution CE17 0372;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ *United Irish Societies of Montréal* aux fins de la réalisation du Festival Irlandais de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1170679005

CM17 0318

Accorder un contrat à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie, dans le chemin Hill Park et de conduite d'eau, dans le sentier du Parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 749 456,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 289301 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0424;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 450 705,87 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin Hill-Park et de conduite d'eau dans le sentier du parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 398 956,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1177231006

CM17 0319

Accorder un soutien financier maximal de 250 000 \$ à Festival Solaire Nordique du Québec pour la 1^{ère} édition du festival et l'accueil de l'avion solaire Solar Stratos du 9 au 22 juin 2017 à Montréal / Autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture / Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0436;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 250 000 \$ à Festival Solaire Nordique du Québec pour la première édition de leur festival et l'accueil de l'avion solaire Solar Stratos qui aura lieu du 9 au 22 juin 2017, à Montréal;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1160679025

CM17 0320

Accorder un soutien financier de 405 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ du gouvernement du Québec, ce soutien incluant une somme de 75 000 \$ non versée à Atelier Créatifs Montréal dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0439;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ du gouvernement du Québec, ce soutien incluant une somme de 75 000 \$ non versée à Atelier Créatifs Montréal dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1161654008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0321

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de 24 mois, avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 \$, taxes incluses); Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 \$, taxes incluses); Construction & Pavages Portneuf inc. (741 860,67 \$, taxes incluses); Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 \$, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 \$ taxes incluses), pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'asphalte tiède - Appel d'offres public 17-15759 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0416;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de 24 mois, avec les firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes identifiés dans le tableau des adjudicataires par arrondissement joint au dossier décisionnel, aux prix unitaires de leur soumission, soit pour les dépenses totales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15759 :
 - Construction DJL inc. 4 474 558,30 \$, taxes incluses;
 - Les Pavages Chenail inc. 100 258,20 \$, taxes incluses;
 - Construction & Pavages Portneuf inc. 741 860,67 \$, taxes incluses;
 - Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. 327 877,08 \$, taxes incluses;
 - Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. 83 702,95 \$, taxes incluses.
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1177315003

CM17 0322

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 11 155 281,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333703 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0419;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 155 281,92 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues, des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 955 281,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333703;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1177231003

CM17 0323

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions Lavacon inc. pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds, située au 13555, boulevard de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Dépense totale de 20 350 614,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5887 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0423;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 350 614,02 \$, taxes incluses, pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Les Constructions Lavacon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 659 725,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5887;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader de la troisième opposition, Mme Justine McIntyre, soulève une question de privilège à la suite de l'intervention du conseiller Dimitrios (Jim) Beis qui par ses propos affirme qu'elle serait contre le développement communautaire, contre l'architecture, contre la culture et contre le développement dans son propre arrondissement. Mme McIntyre indique que ce n'est pas parce qu'elle n'est pas en accord avec ce projet qu'elle est contre la culture et le développement. Elle demande au conseiller Beis de retirer ses paroles.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève également une question de privilège pour indiquer au président du conseil que son rôle comme gardien de l'institution est de modérer les débats et qu'à cet égard, il observe une tendance démontrant que le président du conseil n'intervient pas aussi souvent qu'il le devrait. Il demande que ce sujet soit traité le plus rapidement possible par la Commission de la présidence du conseil. M. Limoges estime que les élus ont droit à leur opinion sans se faire dire qu'ils sont anti-Montréalais et s'attend, de la part du président, à un peu plus de discipline.

Le conseiller Marvin Rotrand souligne que l'assemblée du conseil est un endroit pour des débats sereins où l'on peut s'exprimer sur de grands enjeux. Il mentionne qu'il s'agit ici d'une différence d'opinion et non d'une question de privilège et invite les membres à ne pas hausser le ton.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, procède à une mise au point et indique que si un élu est contre un projet, il est du droit fondamental du porteur de dossier de le défendre.

Le leader de la troisième opposition mentionne au leader de la majorité qu'il y a une différence entre l'expression d'un désaccord et être accusée d'incohérence.

Le leader de l'opposition officielle comprend l'argumentaire du leader de la majorité mais, dans le dossier à l'étude, il constate qu'il y a deux visions qui s'affrontent. Il indique que l'Administration doit être capable d'exprimer son point de vue sans hausser le ton et qu'il est important de conserver le décorum requis pour l'institution qu'est le conseil municipal. Il croit que conseiller Beis a démontré une agressivité qui n'était pas nécessaire dans son propos.

Le maire, M. Denis Coderre, estime pour sa part que trop souvent on tente de faire la morale et qu'il est normal que la passion dans les propos existe des deux côtés de la salle. Il réitère sa confiance envers le jugement du président du conseil.

Le président du conseil remercie tous les intervenants et fait le point sur les divers propos exprimés et mentionne qu'il n'a pas entendu de paroles vexatoires mais un débat vigoureux entre deux collègues. Il constate que le conseiller Beis est intervenu passionnément mais pas irrespectueusement. Pour toutes ces raisons, il ne reconnaît pas la question de privilège de la leader de la troisième opposition et déclare l'incident clos.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan

CM17 0324

Reconduire l'entente de 15 ans intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de gestion des neiges Ville-Marie inc. relativement à l'élimination de la neige provenant de cette Société, au site Angrignon, dans l'arrondissement de Lasalle, pour les hivers 2013-2014 à 2027-2028

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0432;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de reconduire l'entente (contrat de services) de 15 ans entre la Ville de Montréal et la Société de gestion des neiges Ville-Marie inc. (intervenue initialement avec l'ancienne Ville de LaSalle) relativement à l'élimination de la neige provenant de cette Société, au site d'élimination de neige Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, pour les hivers 2013-2014 à 2027-2028.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1160587006

CM17 0325

Accorder une subvention par le biais d'un don du mobilier de la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis, installée durant les grands travaux d'infrastructures de 2015 et 2016 par la Ville de Montréal, à l'organisme à but non lucratif Société de développement commerciale Rue Saint-Denis, sans contrepartie financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0434;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accorder une subvention par le biais de don du mobilier de la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis, installée durant les grands travaux d'infrastructures de 2015 et 2016 par la Ville de Montréal, à l'organisme à but non lucratif Société de développement commerciale Rue Saint-Denis, sans contrepartie financière.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1177231012

CM17 0326

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 020 000 \$ à L'île du savoir, soit 425 000 \$ en 2017, 340 000 \$ en 2018 et 255 000 \$ en 2019 pour la réalisation du Festival Eurêka! / Financer la contribution de 425 000 \$ en 2017 par la dépense contingente d'administration locales et ajuster la base budgétaire du Service du développement économique de 340 000 \$ en 2018 et de 255 000 \$ en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0442;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 1 020 000 \$, soit 425 000 \$ en 2017, 340 000 \$ en 2018 et 255 000 \$ en 2019, à l'Île du savoir pour la réalisation du Festival Eurêka!;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
- 3- de financer la contribution pour l'année 2017 à même le budget des dépenses contingentes d'administration locale;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1176352001

CM17 0327

Adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 et autoriser le greffier et président d'élection à signer les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017 par sa résolution CE17 0445;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des deux projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 (soit le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »);
- 2- d'autoriser le greffier et président d'élection à signer les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1173430003

CM17 0328

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1164386005

CM17 0329

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1176323001

CM17 0330

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton (9117)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton (9117) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1162551002

CM17 0331

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1174957001

CM17 0332

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour le financement de la réalisation des projets d'acquisition et de valorisation d'équipements culturels admissibles au forum des équipements culturels

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour le financement de la réalisation des projets de d'acquisition et de valorisation d'équipements culturels admissibles au forum des équipements culturels », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1170387003

CM17 0333

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1170348002

CM17 0334

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ pour le financement de travaux prévus dans le cadre du projet du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, du Service de l'Espace pour la vie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ pour le financement de travaux prévus dans le cadre du projet du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, du Service de l'Espace pour la vie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1176606001

CM17 0335

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1173690002

CM17 0336

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1177235006

CM17 0337

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1173690001

CM17 0338

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 300 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour l'aménagement des patinoires extérieures

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 300 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour l'aménagement des patinoires extérieures », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1177235001

CM17 0339

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1177235003

CM17 0340

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 13 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1177235004

CM17 0341

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1177235005

CM17 0342

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1177235002

CM17 0343

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation du bâtiment érigé sur le lot 2 087 021 du cadastre du Québec à des fins d'un centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment érigé sur le lot 2 087 021 du cadastre de Québec à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1173558005

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0344

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 23 200 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 23 200 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017, par sa résolution CE17 0166;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 200 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1160390004

Règlement 17-031

CM17 0345

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017, par sa résolution CE17 0160;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou (1636) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1162072016

Règlement 17-032

CM17 0346

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017, par sa résolution CE17 0161;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) ».
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1165322002

Règlement 02-002-29
Règlement 17-033

CM17 0347

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017, par sa résolution CE17 0168;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 316 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Steve Shanahan

42.04 1164207002

Règlement 17-034

CM17 0348

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017, par sa résolution CE17 0163;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 925 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production de plans et devis détaillés, les travaux préalables requis visant le démantèlement de la marquise, l'éclairage et la signalisation temporaires et de la surveillance des travaux lors de la réalisation du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1171009002

Règlement 17-035

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0349

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du musée

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du musée a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017, par sa résolution CE17 0164;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement du programme de fouilles archéologiques de la phase 3 du projet d'expansion du musée », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1171103001

Règlement 17-036

CM17 0350

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 250 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le déploiement de balises (ou panneaux) de jalonnement dynamique des stationnements hors rues

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 250 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le déploiement de balises (ou panneaux) de jalonnement dynamique des stationnements hors rues a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 février 2017, par sa résolution CE17 0165;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 250 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et le déploiement de balises (ou panneaux) de jalonnement dynamique des stationnements hors rues », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1163962001

Règlement 17-037

CM17 0351

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017, par sa résolution CE17 0214;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1177102003

Règlement 17-038

CM17 0352

Adoption - Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 février 2017, par sa résolution CE17 0213;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) »;
- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1165086012

*Règlement 15-039-1
Règlement 16-065-1
Règlement 02-002-30*

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0353

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle (10-018) » / Tenue de consultation publique / Délégation de pouvoir au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession de terrains pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle (10-018) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession de terrains pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle (10-018) »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1172363013

Règlement P-10-018-1

CM17 0354

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Clemenceau et Lloyd-George, dans le quartier Crawford Park » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Clemenceau et Lloyd-George dans le quartier Crawford Park », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clemenceau dans le quartier Crawford Park »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1165291022

Règlement P-17-039

CM17 0355

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island dans l'arrondissement Le Sud-Ouest », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

43.03 1164810001

Règlement P-17-040

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0356

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d'un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91^e Avenue, situé dans le district de La Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Attendu qu'à sa séance du 7 février 2017, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d'un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91^e Avenue, situé dans le district de La Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 mars 2017, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 12090, rue Notre-Dame Est, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017, par sa résolution CE17 0455;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d'un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91^e Avenue, situé dans le district de La Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1166425012

Règlement 04-047-185

CM17 0357

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité 23-T9 à même une partie du secteur 23-02, pour les terrains occupés par les bâtiments situés aux 8500-50, boulevard Viau et aux 4850 à 4906, boulevard Robert (lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec)

Attendu qu'à sa séance du 3 septembre 2013, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité 23-T9 à même une partie du secteur 23-02, pour les terrains occupés par les bâtiments situés aux 8500-50, boulevard Viau et aux 4850 à 4906, boulevard Robert (lot numéro 1 002 525 du cadastre du Québec);

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 septembre 2016, à 17 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017, par sa résolution CE17 0457;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de créer un nouveau secteur de densité 23-T9 à même une partie du secteur 23-02, pour les terrains occupés par les bâtiments situés aux 8500-50, boulevard Viau et aux 4850 à 4906, boulevard Robert constitué du lot 1 002 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

À 16 h 18, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Magda Popeanu.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1133385070

Règlement 04-047-186

CM17 0358

Motion de l'opposition officielle pour récupérer les sommes auparavant octroyées par Développement économique Canada aux CDEC de Montréal

Attendu que Développement économique Canada (DÉC) offre le Programme de développement économique du Québec (PDÉQ), qui permet aux corporations de développement économique communautaire (CDEC) du Québec de développer et de mettre en oeuvre des solutions originales et adaptées aux problématiques de dévitalisation présentes sur leur territoire, tout en offrant le soutien nécessaire afin de favoriser l'émergence et la consolidation d'entreprises collectives;

Attendu que la signature d'un nouveau pacte fiscal, à l'automne 2014, entre le gouvernement du Québec et les municipalités, a entraîné une réorganisation du modèle montréalais de développement économique local, la Ville de Montréal a alors créé le réseau PME MTL;

Attendu que, le 31 mars 2016, DÉC a décidé de mettre fin au PDÉQ, sur le territoire de l'île de Montréal, alors que l'entente avec les CDEC dans les autres régions administratives a été reconduite pour trois ans;

Attendu que les contributions annuelles du PDÉQ sur l'île de Montréal étaient de 2 M\$;

Attendu que l'investissement de DÉC permettrait de consacrer des ressources pour la revitalisation de quartiers en situation de dévitalisation, et que cette action serait complémentaire au mandat de soutien à l'entrepreneuriat de PME MTL;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que le conseil municipal s'engage à soutenir le réseau PME MTL pour qu'il récupère les 2 M\$ disponibles auprès de Développement économique Canada afin que cette somme soit consacrée à la revitalisation économique des quartiers montréalais comme cela se fait à Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Un débat s'engage.

À 16 h 32, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Deschamps, Barbe et Pagé (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin et Cloutier (36)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 36

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM17 0359

Motion de la troisième opposition visant à promouvoir un aménagement sécuritaire pour les femmes et les jeunes

Attendu que le Conseil des Montréalaises travaille présentement sur une étude en vue d'émettre des recommandations concernant la sécurité des femmes et des filles lors des événements extérieurs à Montréal;

Attendu que ce mandat a été confié au Conseil des Montréalaises par le maire à la suite d'un incident qui s'est produit lors du festival Osheaga en 2016 impliquant une jeune femme qui allègue avoir été droguée à son insu et d'avoir peiné à trouver de l'aide;

Attendu que la Ville de Montréal compte des centaines de parcs, dont 20 « grands parcs » utilisés quotidiennement par des milliers de Montréalais et de visiteurs;

Attendu que les rues, les trottoirs et les places publiques de la Ville doivent également être des lieux sécuritaires pour tous;

Attendu que l'engouement pour le transport actif et pour la participation à la vie urbaine en générale dépend largement de la sécurité et du sentiment de sécurité des citoyens, en soi largement tributaire de l'aménagement sécuritaire des lieux;

Attendu que la Ville de Montréal a un rôle primordial à jouer en matière de sécurité publique, d'aménagement de son territoire, de la promotion de modes de vie sains et de l'accessibilité et la pleine jouissance de la vie urbaine montréalaise par toutes et par tous;

Attendu que les marches exploratoires nous permettent d'identifier les sources d'insécurité pour les femmes, les jeunes et les autres groupes de personnes vulnérables;

Attendu que la Ville de Montréal dispose d'un Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, publié en 2002 dans le cadre des activités du programme Femmes et ville de la Ville de Montréal, et qui mérite d'être revu et mis à jour;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

que le conseil municipal mandate le Conseil des Montréalaises et le Conseil jeunesse de Montréal pour formuler des recommandations pour augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes et des jeunes dans les lieux publics montréalais.

Un débat s'engage.

La conseillère Manon Gauthier dépose les documents suivants : Plan d'action 2015-2018 - Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal; et Bilan du Plan d'action 2008-2012 - Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal.

Le débat se poursuit.

À 17 h,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de poursuivre les travaux au-delà de 17 h afin de terminer l'étude de l'article 65.03.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci et Shanahan (18)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Hénault, Deschamps, Barbe, Cloutier et Pagé (40)

Résultat: En faveur : 18
Contre : 40

Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 17 h 11, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE